

Compte-rendu synthétique

Séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2021

Suite à la convocation envoyée le 3 décembre 2021 aux membres du Conseil Municipal, la séance du Conseil Municipal est ouverte le 9 décembre 2021 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Régis CAUCHE.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Antoine SILLANI comme secrétaire de séance.

Étaient présents

| | |
|---|--|
| M. Régis CAUCHE, Maire | Mme Isabelle CAROEN, Conseillère Municipale Déléguée |
| M. Pierre SONNTAG, 1 ^{er} Adjoint | M. Bernard JOUGLET, Conseiller Municipal |
| Mme Thérèse DEPRez-LEFEBVRE, 2 ^{ème} Adjointe | M. Bernard VANDERSTRAETEN, Conseiller Municipal |
| M. Georges LECOMTE, 3 ^{ème} Adjoint | M. Michel COFFRE, Conseiller Municipal |
| Mme Véronique VOGEL, 4 ^{ème} Adjointe | M. Patrick DESPRETZ, Conseiller Municipal |
| Mme Emmanuelle SISEAU, 6 ^{ème} Adjointe | Mme Sylvie DELSALLE, Conseillère Municipale |
| M. Jory HENNION, 7 ^{ème} Adjoint | Mme Marie-Hélène DE DECKER, Conseillère Municipale |
| Mme Yvonne TASSOU, 8 ^{ème} Adjointe | Mme Valérie VANCAUWENBERGHE, Conseillère Municipale |
| M. Antoine SILLANI, 9 ^{ème} Adjoint | Mme Delphine PICIOCCHI, Conseillère Municipale |
| Mme Fanny BLOCK, 10 ^{ème} Adjointe | M. Thierry FOSSEUX, Conseiller Municipal |
| M. Pierre BALTEAUX, 11 ^{ème} Adjoint | M. Roger DEMORTIER, Conseiller Municipal |
| Mme Corinne KIELISZEK, 12 ^{ème} Adjointe | Mme Stéphanie JACQUEMOT, Conseillère Municipale |
| M. François LEBLOND, 13 ^{ème} Adjoint | Mme Coralie PIERRAT, Conseillère Municipale |
| Mme Catherine LAVEISSIERE, Conseillère Municipale Déléguée | M. Mario CALIFANO, Conseiller Municipal |
| M. Eric DIETSCH, Conseiller Municipal Délégué | Mme Valentine VERCAMER, Conseillère Municipale |
| Mme Marie-Luce WOJNAROWSKI, Conseillère Municipale Déléguée | |
| M. Guy-Maxime DELPLACE, Conseiller Municipal Délégué | |

Absents ayant donné pouvoir :

M. Arnould VANDESTUYF donne pouvoir à M. Pierre SONNTAG
M. Jory HENNION donne pouvoir à Mme Véronique VOGEL de 19h00 jusqu'à 19h18
M. Alexandre DELILLE donne pouvoir à M. Thierry FOSSEUX
M. Mario CALIFANO donne pouvoir à Mme Valentine VERCAMER de 19h00 jusqu'à 19h40

Absente :

Mme Magalie TRINEL

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°1_09122021 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021.

La liste « Ensemble pour Croix » demande que soit intégrée à la délibération n°10 « Dénomination de voie desservant la Résidence Seniors avenue Winston Churchill et les futures maisons individuelles du site », la proposition de dénomination faite par M. Roger DEMORTIER.
L'approbation du procès-verbal est reportée au prochain conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°2_09122021 - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES COMPTE-RENDU

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de prendre acte de la communication du compte-rendu des décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°3_09122021 - CCAS CONVENTION DE MUTUALISATION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver les modalités de mutualisation définies par cette convention, dont le projet est repris en annexe de la délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la présente convention avec le CCAS.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FAMILLE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE

Délibération n°4_09122021 - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (E.A.J.E.) MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter les modifications apportées au Règlement de Fonctionnement des E.A.J.E. municipaux joint à la délibération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FAMILLE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE

**Délibération n°5_09122021 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CROIX ET LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (CNAF)
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G.)**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de prendre acte de la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) au 31 décembre 2021.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents émanant de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) visant à assurer la continuité des financements en lien avec les actions municipales destinées à l'enfance et à la jeunesse.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FAMILLE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE

**Délibération n°6_09122021 - CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION OBJECTIF RÉUSSITE ET LA COMMUNE DE CROIX
CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention prévoyant ce dispositif annexée à la présente délibération ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Article 2 : d'inscrire la subvention de 2 000€ au budget primitif de l'exercice 2022.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

ENSEIGNEMENT - VIE SCOLAIRE - RESTAURATION

**Délibération n°7_09122021 - PROJET POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES
DOTATION EN MATÉRIEL INFORMATIQUE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « Plan Numérique » avec l'Etat.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

PREVENTION ET SECURITE

Délibération n°8_09122021 - FOURRIÈRE ANIMALE COMMUNALE : 2022-2023 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA LIGUE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NORD DE LA FRANCE

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la Commune de Croix et la Ligue Protectrice des Animaux du Nord de la France et à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à son exécution.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

ADMINISTRATION GENERALE - DEMATERIALISATION

Délibération n°9_09122021 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 FIXATION DU NOMBRE D'AGENTS RECENSEURS – RÉMUNÉRATION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de fixer le nombre d'agents recenseurs à 5 pour l'année 2022, tous placés sous la responsabilité du coordonnateur communal.

Article 2 : de fixer les montants de rémunération nette comme suit pour 2022 :

- tournée de reconnaissance : 100 €
- logement recensé : 4 €

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°10_09122021 - TABLEAU DES EFFECTIFS ACTUALISATION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 25 novembre 2021,

- Article 1: de créer et supprimer les postes en lien avec les besoins de la Collectivité

- Article 2 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

2 abstention(s) : M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°11_09122021 - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 25 novembre 2021,

Article 1 : de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (7 heures/semaine : musicien intervenant)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (4 heures/semaine : chant)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (3 heures/semaine : guitare)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (2 heures/semaine : violon)

Article 2 : de valider le nouveau tableau des effectifs repris ci-dessous au 1^{er} janvier 2022

| Discipline | Grade | Nombre | Durée hebdomadaire |
|----------------------|--|--------|--------------------|
| Tuba | AEA principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 2 h 30 |
| Clarinette | AEA principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 16 h |
| Flûte | AEA principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 5 h |
| Flûte | AEA principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 5 h |
| Contrebasse | AEA principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 5 h |
| Hautbois | AEA principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 2 h 30 |
| Guitare | AEA principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 5 h |
| Musicien intervenant | AEA principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 7 h |
| Guitare | AEA principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 3 h |
| Chant | AEA principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 4 h |
| Formation musicale | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 20 h |
| Piano accompagnement | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 7h |
| Musicien intervenant | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 20 h |
| Saxophone | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 8 h |
| Trompette | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 6 h |
| Percussions | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 10 h |
| Cor | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 4 h |
| Piano | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 9 h |
| Piano | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 5 h |
| Violon | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 10 h |
| Violon Alto | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 5 h |
| Formation musicale | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 11 h 30 |
| Violoncelle | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 12 h |
| Violon | AEA principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 2 h |
| Piano | PEA classe normale | 1 | 16 h |
| Basson | PEA classe normale | 1 | 2 h |
| Trombone | PEA hors classe | 1 | 5 h |

Assistant d'Enseignement Artistique (A.E.A.)
Professeur d'Enseignement Artistique (P.E.A.)

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

2 abstention(s) : M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°12_09122021 - PISCINE MUNICIPALE VACATIONS ANIMATION BÉBÉS NAGEURS

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 25 novembre 2021,

Article 1 : de valider ces dispositions.

Article 2 : de fixer le taux horaire de la vacation à 20 euros bruts correspondant à la rémunération d'un spécialiste de P.M.I expérimenté.

Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

2 abstention(s) : M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°13_09122021 - PRÉVOYANCE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNE PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 25 novembre 2021,

Article 1 : à compter du 1^{er} janvier 2022, de participer au contrat prévoyance garantie « maintien de salaire » d'« INTERIALE en groupement avec GRAS SAVOYE » pour lequel la Ville a conventionné au 1^{er} janvier 2017, à hauteur de 10 euros par mois et par agent.

Article 2 : de pouvoir cumuler ce dispositif avec la participation de 10 euros par mois octroyée pour la protection sociale « complémentaire santé ».

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ces dispositions.

Article 4 : d'abroger la délibération 11-04 du 30 septembre 2016.

Article 5 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

2 abstention(s) : M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

DOMAINE PUBLIC - ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

Délibération n°14_09122021 - FONDS DE CONCOURS PROJETS ÉNERGÉTIQUES COMMUNES ATTRIBUTION - CONVENTION - APPROBATION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'accepter la décision d'attribution par la Métropole Européenne de Lille d'un fonds de concours à la Ville de Croix dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture de la Salle Gustave Dedecker, d'un montant maximal de 30 204 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la délibération et établie entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Croix à ce sujet.

Article 3 : de prévoir l'inscription des recettes correspondantes au niveau des documents budgétaires de la Commune.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

DOMAINE PUBLIC - ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

Délibération n°15_09122021 - PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL CESSION DE DEUX VÉHICULES

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la réforme des 2 véhicules listés ci-après :

- Duster Renault, immatriculé : DQ 184 EC
- Master Renault, immatriculé: 510 CQL 59.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces biens pour les montants suivants:

- Duster Renault : 8 950,00 € TTC
- Master Renault : 5 991,00 € TTC.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ces ventes.

Article 4 : de prévoir l'inscription des recettes correspondantes au niveau des documents budgétaires de la Commune.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

CADRE DE VIE - URBANISME - GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL BATI

Délibération n°16_09122021 - SCHÉMA DE MUTUALISATION 2021-2026 CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE (MEL) ET LA VILLE DE CROIX

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adhérer à la gestion des autorisations d'urbanisme et des autorisations d'affichage extérieur à travers le logiciel « GEOXALIS » ainsi que du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).

Article 2 : d'adhérer à la gestion des obligations liées à la consultation du public à travers le registre dématérialisé des procédures de participation au public.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la Métropole Européenne de Lille, la convention de mutualisation en matière d'urbanisme, annexée à la délibération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHES PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°17_09122021 - BUDGET PRIMITIF 2022 CRÉDITS PROVISOIRES

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'affecter en crédits provisoires les montants ci-après:

| | |
|---|-------------|
| 20 - Etudes préalables, Acquisitions de logiciels, annonces marchés | 100 000 € |
| 204 - Primes lutte contre l'habitat indigne et amélioration durable des logements | 5 000 € |
| 21 - Travaux, Acquisition de matériel d'équipement, matériel informatique et mobilier | 1 500 000 € |
| 23 - Travaux | 400 000 € |
| 45 - Opérations pour comptes de tiers | 10 250 € |

Article 2 : d'approuver ces mesures conservatoires dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif de l'année 2022.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHES PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°18_09122021 - ACOMPTE DE SUBVENTIONS 2022 APPROBATION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à verser ces acomptes de subvention en janvier 2022 et à signer une convention avec ces organismes pour le versement de ces acomptes selon le modèle joint en annexe de la délibération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHES PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°19_09122021 - BUDGET PRIMITIF 2021 ADOPTION DE LA PROPOSITION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter l'admission en non-valeur de l'ensemble des créances irrécouvrables présentées pour un montant de 7 873,34 €.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHES PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°20_09122021 - BUDGET PRIMITIF 2021 REPRISE DE PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à effectuer une reprise de provision pour un montant de 7 873,34 euros.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHES PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°21_09122021 - BUDGET PRIMITIF 2021 DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la décision modificative du Budget Primitif 2021 qui concerne les mouvements de crédits suivants :

- Chapitre : 011 (Charges à caractère Général) Nature : 6283 (Frais de nettoyage des locaux) :
- 80 000 €
- Chapitre : 011 (Charges à caractère Général) Nature : 6068 (Autres matières et fournitures) :
- 30 000 €
- Chapitre : 012 (Charges de personnel) Nature : 64131 (Rémunération) :
+ 75 000 €
- Chapitre : 012 (Charges de personnel) Nature : 6451 (Cotisation) :
+ 35 000 €

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h20.

Mairie de Croix, le 14/12/21

Régis CAUCHE
Maire de Croix
Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille